Image not found or type unknown

Annulation de travaux après devis

Par **Lily31**, le **25/03/2013** à **16:38**

Bonjour, j'ai signé il y a peu des devis pour des travaux de maçonnerie, électricité et meunuiserie, sans dates limites. Que se passera-t-il si j'annule ces travaux pour des raisons personnelles? Quel sont les risques (financiers/juridiques) me concernant? En vous remerciant par avance, cordialement, Mme Sola

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés